



Plan Local d'Urbanisme
VILLE D'AVIGNON

5.2 Plan d'Exposition au Bruit (PEB)
des aérodrômes



Plan d'exposition au bruit des aérodrômes

-  Zone A : zone de bruit fort
où $L_{den} > 70$ ou $IP > 96$
-  Zone B : zone de bruit fort où $L_{den} < 70$
et dont la limite extérieure est comprise entre L_{den} 65 et 62
ou zone dont la valeur IP est comprise entre 96 et 89
-  Zone C : zone de bruit modéré
comprise entre la limite extérieure de la zone B où $IP = 89$ et
une limite comprise entre L_{den} 57 et 55 ou IP entre 84 et 72

